

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2023-5297						
OBJET	Recommander au conseil de réitérer sa volonté que Ville de Laval participe au projet pilote de vote par Internet à l'occasion des élections générales municipales du 2 novembre 2025 et d'approuver l'entente concernant l'essai du mécanisme de votation par Internet							
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts								
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Date</u></th> <th style="text-align: left;"><u>No résolution</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2023-07-11</td> <td>CM-20230711-700</td> <td>PROPOSITION ACCEPTÉE - PROJET PILOTE - ÉLECTIONS QUÉBEC</td> </tr> </tbody> </table> <p>Résumé Le conseiller David De Cotis dépose un avis de proposition afin de demander à la présidente d'élection de Laval de communiquer avec Élections Québec pour souligner l'intérêt de la Ville de Laval à participer au projet pilote de vote en ligne pour les élections municipales de 2025 et de présenter aux élus et aux parties concernées les modalités de vote en ligne dès qu'elles seront connues et demande d'en discuter immédiatement.</p> <p>La proposition est appuyée par le conseiller Paolo Galati.</p> <p>Tous les membres acceptent de discuter immédiatement de la proposition.</p> <p>ATTENDU QUE plusieurs municipalités de plus de 20 000 habitants ont déjà fait part à Élections Québec de leur intention de participer au projet pilote de vote en ligne durant les élections de 2025 et que plusieurs d'entre elles ont été retenues;</p> <p>ATTENDU QUE selon le communiqué de presse d'Élections Québec du 13 juin: «au cours des prochaines semaines, certains conseils municipaux pourraient adopter une résolution pour confirmer leur intention de participer à ce premier essai»;</p> <p>ATTENDU QUE le taux de participation aux élections municipales lavalloise de 2021 était de 28 % et que le vote en ligne est l'un des outils permettant une meilleure participation des citoyens aux élections municipales;</p> <p>ATTENDU QUE le vote en ligne éliminerait certains freins à la participation électorale en facilitant l'accès à l'exercice démocratique aux personnes à mobilité réduite, malades ou n'étant pas en mesure d'exercer leur droit de vote en personne;</p> <p>ATTENDU QUE le vote en ligne est déjà utilisé avec succès par plusieurs municipalités canadiennes;</p> <p>ATTENDU QUE la présidente d'élection de la Ville de Laval n'a pas été mandaté de contacter Élections Québec afin que Laval participe au projet pilote de vote en ligne;</p> <p>ATTENDU QUE les modalités d'un éventuel projet pilote seront connues dans un avenir rapproché et qu'elles pourront faire l'objet de discussions entre les parties concernées, le cas échéant;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : David De Cotis Alexandre Warnet Louise Lortie</p> <p>APPUYÉ PAR : Paolo Galati</p> <p>que le comité exécutif mandate la Direction générale de la Ville de Laval pour demander à la présidente d'élection de Laval de communiquer avec Élections Québec pour souligner l'intérêt de la Ville de Laval à participer au projet pilote de vote en ligne pour les élections municipales de 2025 et de présenter aux élus et aux parties concernées les modalités de vote en ligne dès qu'elles seront connues.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-07-11	CM-20230711-700	PROPOSITION ACCEPTÉE - PROJET PILOTE - ÉLECTIONS QUÉBEC
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-07-11	CM-20230711-700	PROPOSITION ACCEPTÉE - PROJET PILOTE - ÉLECTIONS QUÉBEC						

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2023-5297
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le projet pilote vise à expérimenter le vote par Internet auprès de groupes d'électrices et d'électeurs, au sein des municipalités participantes, dans le cadre des élections générales municipales de 2025. Élections Québec préconise une approche graduelle et mesurée dans l'implantation de cette modalité de vote. Le vote par Internet ne remplace pas les modalités de vote existantes, les électeurs des municipalités concernées continueront d'y avoir accès.</p> <p>Le vote par Internet sera à l'essai dans une quinzaine de municipalités. Élections Québec souhaite collaborer avec des municipalités de diverses tailles et de différentes régions administratives.</p> <p>La Ville de Laval a transmis à Élections Québec la résolution CM-20230711-700 adoptée par le conseil municipal le 11 juillet dernier dans laquelle elle soulignait son intention de participer au projet pilote en ligne.</p> <p>Élections Québec demande maintenant à la Ville d'adopter une résolution du conseil municipal afin d'accepter de participer au projet pilote de vote par Internet et d'émettre son désir de se prévaloir des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) pour conclure une entente avec le directeur général des élections et la ministre des Affaires municipales pour permettre l'essai du vote par Internet lors des élections générales municipales du 2 novembre 2025 par la mise en oeuvre du projet pilote susmentionné et d'autoriser la première entente qui est jointe au sommaire décisionnel.</p> <p>L'autorisation de la première entente et la transmission de la résolution demandée par Élections Québec ne garantissent pas que la Ville de Laval sera choisie pour le projet pilote.</p> <p>Il sera possible pour la municipalité de se retirer du projet pilote après la signature de la première entente au moyen d'un avis écrit décrivant les motifs justifiant le retrait de la Ville.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>Une deuxième entente sera signée ultérieurement et portera sur l'opérationnalisation du vote par Internet et décrira la procédure détaillée applicable pour cette modalité de vote.</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>Article 659.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) habilite une municipalité, le directeur général des élections et la ministre des Affaires municipales à conclure une entente pour faire l'essai de nouveaux mécanismes de votation et pour mettre en oeuvre des projets pilotes visant l'organisation et le déroulement d'une élection.</p>		
<p>REMARQUE(S)</p> <p>La Ville peut se retirer du projet pilote après la signature de la première entente au moyen d'un avis écrit décrivant les motifs justifiant son retrait.</p>		

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2023-5297
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>ATTENDU QUE le directeur général des élections élabore un projet pilote de vote par Internet qui sera mis en oeuvre lors des élections générales municipales de 2025;</p> <p>ATTENDU QUE l'essai du vote par Internet sera centralisé auprès du directeur général des élections, lequel sera seul responsable du choix du fournisseur de la solution technologique pour le vote par Internet et de l'administration de cette modalité de vote;</p> <p>ATTENDU QUE l'article 659.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) habilite une municipalité, le directeur général des élections et la ministre des Affaires municipales à conclure une entente pour faire l'essai de nouveaux mécanismes de votation et pour mettre en oeuvre des projets pilotes visant l'organisation et le déroulement d'une élection;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville de Laval désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) pour conclure une entente avec le directeur général des élections et la ministre afin de permettre l'essai du vote par Internet lors des élections générales municipales du 2 novembre 2025 par la mise en oeuvre du projet pilote susmentionné;</p> <p>ATTENDU QU'afin de permettre la tenue du vote par Internet dans la municipalité de Laval, 2 ententes doivent être conclues entre cette dernière, le directeur général des élections et la ministre des Affaires municipales;</p> <p>ATTENDU QUE la première entente, jointe au sommaire décisionnel, porte sur les rôles et responsabilités des parties et décrit la procédure générale du vote par Internet;</p> <p>ATTENDU QUE la deuxième entente, qui sera autorisée et signée ultérieurement, portera sur l'opérationnalisation du vote par Internet et décrira la procédure détaillée applicable pour cette modalité de vote;</p> <p>ATTENDU QU'il sera loisible pour la Ville de se retirer du projet pilote après la signature de la première entente au moyen d'un avis écrit;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, IL EST</p> <p>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil de réitérer sa volonté que la Ville participe au projet pilote de vote par Internet à l'occasion des élections générales municipales du 2 novembre 2025 et d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval, le directeur général des élections du Québec et la ministre des Affaires municipales concernant l'essai du mécanisme de votation par Internet;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Laval ladite entente.</p>		